RCS : AIX EN PROVENCE
Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1979 B 00386
Numéro SIREN : 317 051 951
Nom ou dénomination : ABCIS

Ce dépôt a été enregistré le 25/02/2019 sous le numéro de dépôt 1374

Bilan en fin de copie à l'origine

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

1 BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABCIS — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 7 B Avenue Malacrida 13100 AIX EN PROVENCE — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 1 7 0 5 1 9 5 1 0 0 0 7 5 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30 09 2018 Net 3	N-1 30 09 2017 Net 4	
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	91 469	AK	91 469	91 469	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	76 723	AQ	76 723		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	77 136	AU	60 076	17 060	24 379
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	30	CV	30	30	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	7 230	BI	7 230	7 230	
	TOTAL (II)	BJ	252 589	BK	136 798	115 791	123 110
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	3 124	BM	3 124	1 439	
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	413 216	BY	46 081	367 136	309 470
	Autres créances (3)	BZ	69 585	CA	69 585	197 383	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	6 012	CE	6 012	6 012	
	Disponibilités	CF	158 266	CG	158 266	209 916	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 329	CI	5 329	4 757	
	TOTAL (III)	CJ	655 531	CK	46 081	609 450	728 976
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	908 120	1A	182 879	725 241	852 085

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 0 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

QUADRATUS Informatique

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABCIS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	93 433	93 433
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		53 789
	Report à nouveau	DH	3 592	18 743
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	209 314	221 060
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	361 338	442 025
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	132 280	131 556
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	132 280	131 556
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	9 149	15 613
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	16 606	21 377
	Dettes fiscales et sociales	DY	200 561	220 961
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	5 307	20 553
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	231 623	278 505
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	725 241	852 085

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	231 000	270 461
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : SAS ABCIS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC		
	Production vendue biens*	FD		FE	FF		
	Production vendue services*	FG	1 050 345	FH	FI	1 050 345	1 039 739
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 050 345	FK	FL	1 050 345	1 039 739
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	1 933	1 956
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	152 939	135 091
	Autres produits (1) (11)				FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 205 218	1 176 786
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	5 594	8 351
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(1 685)	493
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	199 142	189 932
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	8 522	12 145
	Salaires et traitements*				FY	360 318	334 894
	Charges sociales (10)				FZ	132 833	120 316
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	9 606	16 074
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	29 076	18 202
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	132 280	131 556
	Autres charges (12)				GE	5 768	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	881 455	831 964
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	323 763	344 822
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	200	3 516
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	200	3 516
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	150	240
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	150	240
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	50	3 276
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	323 813	348 098

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : SAS ABCIS — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	253	171
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		45 454
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	253	45 626
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	79	737
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		44 625
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	79	45 362
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	174	264
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	30 020	31 192
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	84 654	96 110
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 205 671	1 225 928
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	996 357	1 004 868
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	209 314	221 060
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		352
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	15 615	5 882
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	4 835	1 186
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires A9 4 835

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
DIFFERENCE REGLEMENT	69	253
AMENDES	10	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABCIS — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	KD	91 469	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains	KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre (Dont Composants L9)	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)	KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions * (Dont Composants M2)	KP	76 723	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *	KV		KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *	KY	37 711	KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	37 138	LC		LD	2 287
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours	LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
	TOTAL III	LN	151 572	LO		LP	2 287
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
	Autres participations	8U	30	8V		8W	
	Autres titres immobilisés	1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières	1T	7 230	1U		1V	
	TOTAL IV	LQ	7 261	LR		LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	250 302	ØH		ØJ	2 287

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II	IO		LV	LW 91 469	1X	91 469
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	LZ	
	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH 76 723	MI	76 723
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	MO	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ 37 711	MR	37 711
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 39 426	MU	39 426
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	NB	
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF	
	TOTAL III	IY		NG	NH 153 859	NI	153 859
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW	
	Autres participations	IØ		ØX	ØY 30	ØZ	30
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F 7 230	2G	7 230
	TOTAL IV	I3		NJ	NK 7 261	2H	7 261
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	ØL 252 589	ØM	252 589

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

6 AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABCIS — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	76 723	PW		PX		PY	76 723
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	15 906	QI	8 652	QJ		QK	24 558
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	34 563	QM	954	QN		QO	35 517
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	127 192	QV	9 606	QW		QX	136 798
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	127 192	ØP	9 606	ØQ		ØR	136 798

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY		Total général non ventilé (NW - NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros. ABCIS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABCIS

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	131 556	5W	132 280	5X	131 556	5Y	132 280
	TOTAL II	5Z	131 556	TV	132 280	TW	131 556	TX	132 280
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	22 773	6U	29 076	6V	5 768	6W	46 081
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	22 773	TY	29 076	TZ	5 768	UA	46 081
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	154 329	UB	161 356	UC	137 324	UD	178 361
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE	161 356	UF	137 324		
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

QUADRATUS Informatique

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : SAS ABCIS

30/09/2018

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
AUTRES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
TRAVAUX A EFFECTUER	131 556	132 280	131 556	132 280

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2018

Désignation de l'entreprise : SAS ABCIS — Néant ☐ *

CADRE A ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	7 230	UV	0	UW	7 230
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	63 851		63 851		
	Autres créances clients	UX	349 365		349 365		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	24 425		24 425		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	4 254		4 254		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	9 889		9 889		
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	31 016		31 016		
	Charges constatées d'avance	VS	5 329		5 329		
	TOTAUX	VT	495 360	VU	488 130	VV	7 230

RENVOIS				
(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF	

CADRE B ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7V				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 105	1 105		
	à plus de 1 an à l'origine	VH	8 043	7 421	623	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	16 606	16 606		
Personnel et comptes rattachés		8C	98 788	98 788		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	16 380	16 380		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	78 732	78 732		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	6 660	6 660		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 307	5 307		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	231 623	VZ 231 000	623	

RENVOIS					
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	7 325	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS ABCIS — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 30/09/2018

I. RÉINTEGRATIONS

				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WA	209 314
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art, 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	971		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	469	XE	1 440
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	10
	Amendes et pénalités	WJ	10	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	84 881
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme					WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions					WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						YI	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I	WR	295 644

II. DÉDUCTIONS

				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)					WV	
		- imposées aux taux de 0 %					WH	
		- imposées aux taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A			)	XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI 227)	XG	14 134
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II	XH	14 134

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	281 510
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	281 510
		XO	

QUADRATUS Informatique

ABCIS
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : Le Magnolia
7 bis Avenue Malacrida, 13100 AIX EN PROVENCE
317 051 951 RCS AIX EN PROVENCE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 14 FEVRIER 2018

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

Bénéfice de l'exercice	209 314 euros
Auquel s'ajoute	
Le report à nouveau	3 592 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	212 906 euros
A titre de dividendes Soit 226,5372 euros par action	210 000 euros
Le solde	2 906 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi 2 906 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 210 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30.09.2015 :
181 250 soit 195,52 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 181 250 euros

Exercice clos le 30.09.2016 :
220 000 soit 237,32 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 220 000 euros

Exercice clos le 30.09.2016 :
210 000 soit 226,5372 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 210 000 euros

Certifié conforme

La Présidente



FAYETTE
&
Associés

Audit - Conseil - Expertise comptable
Commissariat aux comptes

- Fabrice FAYETTE
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

- Mark ANDREANI
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

- Simone FAYETTE
Expert de justice Honoraire

ABCIS

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros

Siège social : Le Magnolia
7 bis avenue Malacrida
13100 Aix en Provence

RCS AIX EN PROVENCE 317 051 951

EXERCICE DU 1ER OCTOBRE 2017 AU 30 SEPTEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

FAYETTE
&
Associés

Audit - Conseil - Expertise comptable
Commissariat aux comptes

o Fabrice FAYETTE
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

o Mark ANDREANI
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

o Simone FAYETTE
Expert de justice Honoraire

ABCIS
Exercice clos le 30 septembre 2018

A l'attention de l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABCIS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018 faisant apparaitre un résultat de 209 314 euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

FAYETTE
&
Associés

Audit - Conseil - Expertise comptable
Commissariat aux comptes

o Fabrice FAYETTE
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

o Mark ANDREANI
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

o Simone FAYETTE
Expert de justice Honoraire

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations portées à votre connaissance sont les suivantes :

- **Règles et méthodes comptables :** L'annexe légale de vos comptes expose les règles et méthodes comptables suivies ainsi que la méthode de présentation des comptes conformément aux principes de base et en conformité avec les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016, ainsi que les différents textes réglementaires d'application.
 Elle n'appelle pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

FAYETTE
&
Associés

Audit - Conseil - Expertise comptable
Commissariat aux comptes

o Fabrice FAYETTE
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

o Mark ANDREANI
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

o Simone FAYETTE
Expert de justice Honoraire

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

FAYETTE
&
Associés

Audit - Conseil - Expertise comptable
Commissariat aux comptes

o Fabrice FAYETTE
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

o Mark ANDREANI
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

o Simone FAYETTE
Expert de justice Honoraire

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

● Fabrice FAYETTE
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

● Mark ANDREANI
Expert comptable
Commissaire aux Comptes

● Simone FAYETTE
Expert de justice Honoraire

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

➢ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix en Provence,
Le 25 janvier 2019

Fabrice FAYETTE

FAYETTE ET ASSOCIES
Société par Actions Simplifiée d'expertise comptable
et de Commissaires aux Comptes
Beaumanoir 1, Allée des Lilas
13100 Aix en Pce - RCS AIX 534 076 740
Tél. 04 42 91 28 40 - Fax 04 42 91 28 41

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 30/09/2018 12			Exercice N-1 30/09/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	91 469		91 469	91 469		
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	76 723	76 723				
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	77 136	60 076	17 060	24 379	- 7 319	- 30. 02
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	30		30	30		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	7 230		7 230	7 230		
	Total II	252 589	136 798	115 791	123 110	- 7 319	- 5. 95
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	3 124		3 124	1 439	1 685	117. 08
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	413 216	46 081	367 136	309 470	57 666	18. 63
	Autres créances	69 585		69 585	197 383	- 127 799	- 64. 75
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	6 012		6 012	6 012		
	Disponibilités	158 266		158 266	209 916	- 51 650	- 24. 60
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	5 329		5 329	4 757	572	12. 02
	Total III	655 531	46 081	609 450	728 976	- 119 526	- 16. 40
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	908 120	182 879	725 241	852 085	- 126 845	- 14. 89

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 0
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/09/2018 12	Exercice N-1 30/09/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 50 000	50 000	50 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	93 433	93 433		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	5 000	5 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves		53 789	-53 789	-100.00
	Report à nouveau	3 592	18 743	-15 151	-80.84
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	209 314	221 060	-11 746	-5.31
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	361 338	442 025	-80 686	-18.25
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	132 280	131 556	724	0.55
	Provisions pour charges				
	Total III	132 280	131 556	724	0.55
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	8 051	15 382	-7 332	-47.66
	Concours bancaires courants	1 098	231	867	375.54
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 606	21 377	-4 771	-22.32
	Dettes fiscales et sociales	200 561	220 961	-20 401	-9.23
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	5 307	20 553	-15 246	-74.18
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	231 623	278 505	-46 882	-16.83
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	725 241	852 085	-126 845	-14.89
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	231 000	270 461		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2018 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	30/09/2017 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 050 345		1 050 345	1 039 739	10 606	1. 02
Chiffre d'affaires NET	1 050 345		1 050 345	1 039 739	10 606	1. 02
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			1 933	1 956	- 22	- 1. 14
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			152 939	135 091	17 848	13. 21
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			1 205 218	1 176 786	28 432	2. 42
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			5 594	8 351	- 2 757	- 33. 01
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			- 1 685	493	- 2 177	- 442. 09
Autres achats et charges externes *			199 142	189 932	9 210	4. 85
Impôts, taxes et versements assimilés			8 522	12 145	- 3 623	- 29. 83
Salaires et traitements			360 318	334 894	25 423	7. 59
Charges sociales			132 833	120 316	12 517	10. 40
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 606	16 074	- 6 468	- 40. 24
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			29 076	18 202	10 874	59. 74
Dotations aux provisions			132 280	131 556	724	0. 55
Autres charges			5 768		5 768	
Total des Charges d'exploitation (II)			881 455	831 964	49 491	5. 95
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			323 763	344 822	- 21 059	- 6. 11
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2018 12	Exercice N-1 30/09/2017 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	200	3 516	- 3 316	- 94. 31
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	200	3 516	- 3 316	- 94. 31
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	150	240	- 91	- 37. 71
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	150	240	- 91	- 37. 71
2. Résultat financier (V-VI)	- 50	3 276	- 3 325	- 98. 46
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	323 813	348 098	- 24 285	- 6. 98
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	253	171	82	47. 85
Produits exceptionnels sur opérations en capital		45 454	- 45 454	- 100. 00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	253	45 626	- 45 373	- 99. 44
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	79	737	- 658	- 89. 28
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		44 625	- 44 625	- 100. 00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	79	45 362	- 45 283	- 99. 83
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	174	264	- 89	- 33. 87
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	30 020	31 192	- 1 172	- 3. 76
Impôts sur les bénéfices (X)	84 654	96 110	- 11 456	- 11. 92
Total des produits (I+III+V+VII)	1 205 671	1 225 928	- 20 257	- 1. 65
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	996 357	1 004 868	- 8 511	- 0. 85
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	209 314	221 060	- 11 746	- 5. 31

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 725 240.79 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 050 345.18 Euros et dégageant un bénéfice de 209 313.62 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 9 889 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2018. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 14 727 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	14 727
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	14 727

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	91 469		
Installations générales agencements aménagements des constructions	76 723		
Matériel de transport	37 711		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	37 138		2 287
TOTAL	151 572		2 287
Autres participations	30		
Prêts, autres immobilisations financières	7 230		
TOTAL	7 261		
TOTAL GENERAL	250 302		2 287

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			91 469	91 469
Installations générales agencements aménagements constr.			76 723	76 723
Matériel de transport			37 711	37 711
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			39 426	39 426
TOTAL			153 859	153 859
Autres participations			30	30
Prêts, autres immobilisations financières			7 230	7 230
TOTAL			7 261	7 261
TOTAL GENERAL			252 589	252 589

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.	76 723			76 723
Matériel de transport	15 906	8 652		24 558
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	34 563	954		35 517
TOTAL	127 192	9 606		136 798
TOTAL GENERAL	127 192	9 606		136 798

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	8 652				
Matériel de bureau informatique mobilier	954				
TOTAL	9 606				
TOTAL GENERAL	9 606				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	131 556	132 280	131 556		132 280
TOTAL	131 556	132 280	131 556		132 280

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	22 773	29 076	5 768		46 081
TOTAL	22 773	29 076	5 768		46 081
TOTAL GENERAL	154 329	161 356	137 324		178 361
Dont dotations et reprises d'exploitation		161 356	137 324		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	7 230	0	7 230
Clients douteux ou litigieux	63 851	63 851	
Autres créances clients	349 365	349 365	
Impôts sur les bénéfices	24 425	24 425	
Taxe sur la valeur ajoutée	4 254	4 254	
Divers état et autres collectivités publiques	9 889	9 889	
Débiteurs divers	31 016	31 016	
Charges constatées d'avance	5 329	5 329	
TOTAL	495 360	488 130	7 230

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 105	1 105		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	8 043	7 421	623	
Fournisseurs et comptes rattachés	16 606	16 606		
Personnel et comptes rattachés	98 788	98 788		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 380	16 380		
Taxe sur la valeur ajoutée	78 732	78 732		
Autres impôts taxes et assimilés	6 660	6 660		
Autres dettes	5 307	5 307		
TOTAL	231 623	231 000	623	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 325			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	53. 9374	927			927

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
CLIENTELE	91 469	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 8 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	27 329
Total	27 329

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 796
Dettes fiscales et sociales	105 448
Autres dettes	4 018
Total	118 269

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 329
Total	5 329

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	3
Employés	8
Total	11

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		8 050
EMPRUNT EQUIPEMENT	8 043	
INTERETS COURUS	7	
Total (1)		8 050

Engagements reçus